

**ARRÊTÉ DEP-2024-268 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES, MONTEUR
INSTALLATIONS THERMIQUES ET DE LA MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 3
MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 11 avril 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Monteur Installations Sanitaires ;
- Vu** l'arrêté du 11 avril 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Monteur Installations Thermiques ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2022 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Maintenance en Equipement Thermique Individuel ;
- Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Monteur Installations Sanitaires, Monteur Installations Thermiques et de la mention complémentaire de niveau 3 Maintenance en Equipement Thermique Individuel pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Bruno CHERON, professionnel

Vice-président :

Monsieur Yannick VANSSE, enseignant

Enseignants :

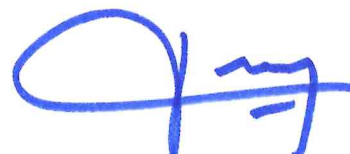
Monsieur Ibrahima DIABY
Monsieur Hans-Arend VAN HELDEN
Monsieur Albert CARPENTIER
Monsieur Téo ROBERT

Professionnels :

Monsieur Rodrigue AGAPE
Monsieur Pierre SANCHEZ
Monsieur Frédéric NAKACHE
Monsieur Adrien LEVRAY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER